



## *Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal*

*L'an deux mille quinze et le Jeudi 09 Avril,*

*Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Adjoint au Maire de la Commune de Morne-À-L'eau*

***Etaient présents (28) :*** Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Madame Florise CANVOT, Monsieur Jean DARTRON, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrice RESDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine NANETTE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKAI-AZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE.

***Excusés (01) :*** Monsieur Jean-Claude LOMBION

***Etaient absents (04) :*** Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE, Madame Sabine GARES

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.*

*Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33*

*Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :*

### ***Délibération N° 03-04-2015***

#### ***Financement des voyages d'échange de l'école de Lasserre dans le cadre du programme européen « pour l'éducation et la formation tout au long de la vie »***

***La Collectivité a initié un projet en direction des écoles entrant dans le cadre du programme «COMENIUS PARTENARIATS SCOLAIRES MULTILATERAUX DE L'EUROPE ANNEE 2013 ».***

COMENIUS est un programme de partenariats scolaires destinés à développer la coopération entre élèves et enseignants de pays européens autour d'une thématique choisie en commun : arts, sciences, langues, développement durable, patrimoine culturel, lutte contre l'échec scolaire, etc.  
Les activités du projet sont intégrées au programme scolaire des établissements qui y participent.

Pendant deux années scolaires consécutives, les équipes pédagogiques de différents établissements européens collaborent à un projet commun et se rencontrent pour échanger lors de réunions et de visites.

Suite à une large communication en direction des établissements scolaires, l'école Hypolyte COCLES de Lasserre s'est inscrite à ce programme.

Après validation du projet de l'école intitulé « **A World Of Tales (Un monde contes)** » par le programme par le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie de l'Europe, il s'agit de permettre à deux enseignants de cette même école de se rendre en Belgique pour la première visite d'échange.

Le projet global soutenu par l'agence Europe-Education-Formation France et qui s'entendra sur deux ans, a obtenu un financement de 25 000 Euros.

Plusieurs actions (mobilité transnationale) ont été réalisées durant l'année 2014 et se poursuivront jusqu'à Juin 2015.

Ce projet validé par le programme a déjà été notifié à la Collectivité qui a perçu une avance de **20 000€** pour cette opération soit 80 % du montant global.

De par la position de chef de projet de la Ville de Morne-à-L'Eau sur ce programme d'envergure européenne et aux fins de rembourser à la Coopérative les différents frais engagés au titre de l'année 2014 d'une part, et de permettre la prise en charge des frais des participants (hébergement, repas, transports, achat de présents à offrir à l'école hôte, ...) d'autre part, je vous propose que la Collectivité verse une partie du solde à payer d'un montant de **6 000 €** à la Coopérative de l'école précitée, ce par le biais d'une convention d'objectifs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur cette question.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Où l'exposé du Maire,*

*Et après en avoir délibéré,*

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver le financement des voyages d'échange de l'Ecole de Lasserre dans le cadre du programme européen.

*Ce montant est réparti comme suit :*

- 2 221,64 € de remboursement de factures pour la coopérative
- 3 778,36 € d'acompte pour les voyages à venir soit l'Italie et l'Espagne.

**Article 2 :** La dépense correspondante sera imputée sur le Budget 2015 de la Ville.

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette affaire.

**Article 4 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal  
Pour expédition certifié conforme**



Fait à Morne-À-L'eau, le 14 Avril 2015

*J* Le Maire,  
*Ph* **Philonson FRANCFORT**  
**Jean-Claude LOMBION** 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le.....17 AVR. 2015.....

Formalités de publicité

Effectuées le.....20 AVR. 2015.....

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre**